Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
07 JUIL. 2017
Bureau du Courrier N°3

REÇU LE
10 JUIL. 2017
1617
MAIRIE DE ROSANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 juin 2017 - 9 h 00 – Point 3 -

Délibération n° 1

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à 9 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au 2ème étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 16-06-2017
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON.
Absents excusés : M. Dominique GUEYTTE (procuration à Mme Josiane OLIVIER). M. Lionel TARDY.

Mme Jeannine GENEIX a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Document Unique**, demande d'assistance au centre de gestion

- Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes
- Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée
- Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifié
- Vu la loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions du Centre de Gestion,
- Vu la délibération n°16/2012 du 25 octobre 2012 du conseil d'administration du Centre de Gestion relatif à la modification des tarifs pour la prestation assistance à l'élaboration du Document Unique du service prévention.

La Maire rappelle à l'assemblée :
Que le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale a fixé par délibération du 25 octobre 2012, la modification des tarifs pour l'assistance à l'élaboration du Document Unique du service prévention. Dans ce cadre, la Mairie de Rosans sera assistée par le service prévention du Centre de Gestion.
La collectivité rémunérera le service prévention du Centre de Gestion de la façon suivante :

250 €	2,5	625 €

(Ce tarif inclut les frais de déplacements pour les visites, ainsi que la rédaction des rapports et leur présentation).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'assistance à l'élaboration du Document Unique du service prévention du Centre de Gestion
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de votants	11

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 07.07.2017
Reçu en Préfecture le : 07.07.2017
Publié le : 10.07.2017
Compte rendu sommaire affiché le : 23.06.2017

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

REÇU LE
10 JUIL. 2017
1677
MAIRIE DE ROSANS

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
07 JUIL. 2017
Bureau du Courrier N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 juin 2017 - 9 h 00 – Point 4 -

Délibération n° 2

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à 9 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au 2ème étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 16-06-2017
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON.
Absents excusés : M. Dominique GUEYTTE (procuration à Mme Josiane OLIVIER). M. Lionel TARDY.

Mme Jeannine GENEIX a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Subvention**, fête des SIMPLES

Josy Olivier, maire, propose d'attribuer au syndicat des SIMPLES la même subvention qu'en 2016 pour l'organisation de la fête des SIMPLES qui se déroulera à Rosans les 30 septembre et 1er octobre 2017.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL .....
ATTRIBUE la somme de 1 250 € pour la fête des SIMPLES

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de votants	11

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 07.07.2017
Reçu en Préfecture le : 07.07.2017
Publié le : 10.07.2017
Compte rendu sommaire affiché le : 23.06.2017

MAIRIE ROSANS (Hautes-Alpes)

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

REÇU LE
10 JUIL. 2017
1617
MAIRIE DE ROSANS

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
07 JUIL. 2017
Bureau du Courrier N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 juin 2017 - 9 h 00 – Point 5 -

Délibération n° 3

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à 9 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au 2ème étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 16-06-2017
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON.
Absents excusés : M. Dominique GUEYTTE (procuration à Mme Josiane OLIVIER). M. Lionel TARDY.

Mme Jeannine GENEIX a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Ecole**, délibération prévue pour les horaires

Josy Olivier expose, qu'il est possible de revenir à la semaine de quatre jours pour les enfants de l'école à la rentrée 2017.
L'avis des parents a été recueilli par questionnaire (23 avis favorables sur 27 exprimés).
Les transports scolaires ont été consultés.
Le conseil d'école doit se réunir ce 22 juin 2017 à 17 h.
Les horaires seraient les suivants :

- Lundi .....8:45 – 12:00 .....13:45 – 16:30
- Mardi .....8:45 – 12:00 .....13:45 – 16:30
- Jeudi .....8:45 – 12:00 .....13:45 – 16:30
- Vendredi .....8:45 – 12:00 .....13:45 – 16:30

La pause méridienne serait de 1 h 45.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL
Autorise la maire à proposer à l'inspecteur d'académie les horaires définis ci-dessus

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de votants	11

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 07.07.2017
Reçu en Préfecture le : 07.07.2017
Publié le : 10.07.2017
Compte rendu sommaire affiché le : 23.06.2017

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

REÇU LE
10 JUIL. 2017
1617
MAIRIE DE ROSANS

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
07 JUIL. 2017
Bureau du Courrier N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 juin 2017 - 9 h 00 – Point 6 -

Délibération n° 4

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à 9 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au 2ème étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 16-06-2017
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON.
Absents excusés : M. Dominique GUEYTTE (procuration à Mme Josiane OLIVIER). M. Lionel TARDY.

Mme Jeannine GENEIX a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Convention ADSEA fourniture de repas pour la cantine**, avenant

Josy Olivier, Maire, et Pierre Michel, adjoint ont rencontré le nouveau directeur de l'ESAT de Rosans. Tout le monde est très content des repas livrés à la cantine de Rosans. Le contrat signé le 21 août 2014 fixait le prix du repas à 4,73 € HT. Il est proposé que ce prix passe à 5,15 € HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE
la signature d'un avenant avec l''ADSEA, ESAT de Rosans, pour le prix du repas à 5,15 € HT à la rentrée de septembre 2017

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de votants	11

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 07.07.2017
Reçu en Préfecture le : 07.07.2017
Publié le : 10.07.2017
Compte rendu sommaire affiché le : 23.06.2017

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

REÇU LE
10 JUIL. 2017
1617
MAIRIE DE ROSANS

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
07 JUIL. 2017
Bureau du Courrier N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 juin 2017 - 9 h 00 – Point 11 -

Délibération n° 5

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à 9 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au 2ème étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 16-06-2017
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON.
Absents excusés : M. Dominique GUEYTTE (procuration à Mme Josiane OLIVIER). M. Lionel TARDY.

Mme Jeannine GENEIX a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Vente d'un lot à l'ancienne gendarmerie à Madame Savary**

Le conseil municipal, le 11 avril 2017, a déclassé le bâtiment B de l'ancienne gendarmerie avec quatre logements de type F4, deux en rez-de-chaussée, deux au premier étage et autorisé les démarches pour la création d'une copropriété.

Madame Liliane Savary a fait un courrier pour confirmer son intention d'acquérir un appartement niveau 1 gauche.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE la maire à signer les actes concernant la vente d'un lot comprenant un logement de type F4 à Madame Liliane Savary au prix de 65 000 €

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de votants	11

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 07.07.2017
Reçu en Préfecture le : 07/07/2017
Publié le : 10/07/2017
Compte rendu sommaire affiché le : 23/06/2017

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

REÇU
10 JUIL. 2017
1618
MAIRIE DE ROSANS

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
07 JUIL. 2017
1618
Bureau du Courrier N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 juin 2017 - 9 h 00 – Point 10 -

Signatures du maire dans le cadre des délégations du conseil

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à 9 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au 2ème étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 16-06-2017
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON.
Absents excusés : M. Dominique GUEYTTE (procuration à Mme Josiane OLIVIER). M. Lionel TARDY.

Mme Jeannine GENEIX a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Contrats de location signés par la maire suite à la délégation du 06-05-2014

Nom logement	Nom locataire	Descriptif	Loyer mensuel	Charges	Date contrat
Meublé Superbesse	ROYER Delphine	T2 meublé	200,00 €	30,00 €	du 15/06/2017 au 15-09-2017

Devis signés par la maire suite à la délégation du 16-03-2017

Date	Entreprise	Objet	HT	Total marché HT
23/05/2017	Géomètre Lagarde	Mise en copropriété division parcellaire, relevé d'intérieur, définition des lots privatifs, état descriptif de division, tableau des charges, diagnostics obligatoires	2 677,00 €	2 677,00 €
23/05/2017	ONF	Entretien des renvois d'eau	825,00 €	825,00 €

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 07.07.2017
Reçu en Préfecture le : 07.07.2017
Publié le : 10.07.2017
Compte rendu sommaire affiché le : 23.06.2017